

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2119

2 septembre 2008

### SOMMAIRE

Alkab S.à r.l. ....	101712	Katran S.A.-SPF .....	101696
Altomare S.A. ....	101684	LBP Luxco S.à r.l. ....	101680
Ana Holding S.A. ....	101679	Legacy S.A. ....	101697
Ancamico S.A. ....	101710	LSF6 Lux Investments III S.à r.l. ....	101705
ASI Global S.A. ....	101666	Lux-Garantie .....	101710
Berenberg Euro Strategie Aktien Fonds II .....	101679	Midland Pyxis Group S.A. ....	101667
Berenberg Euro Strategie Aktien Fonds III .....	101680	MM Transports S.à r.l. ....	101693
Bulla S.à r.l. ....	101681	Morsa Capital S.A. ....	101668
C-Bruhl Leipzig S.à r.l. ....	101712	Nitid S.à r.l. ....	101711
Coronado Holding S.A. ....	101668	Office Services S.A. ....	101674
Domaine Viticole A. Gloden et Fils s.e.n.c. .....	101695	Paol S.A. ....	101711
DWS Invest .....	101669	Patris I S.à r.l. ....	101684
Erole Participation S.A. ....	101667	Point Luxembourg Holding S.à r.l. ....	101710
Favières Holding .....	101699	Remapa Holding S.A. ....	101675
FvS Strategie SICAV .....	101676	Richemont S.A. ....	101669
FvS Strategie SICAV .....	101679	Société Fluvial Transports S.A. ....	101674
Gestion en Techniques Spéciales Interna- tional S.A. ....	101696	Sodintec Finances S.A. ....	101667
Goldenstein & Goldenstein S.A. ....	101666	Thiel EuroLogistics Services GmbH, Nie- derlassung Grevenmacher .....	101680
ICGSLuxhold S.à r.l. ....	101681	TMC Consult S.A. ....	101690
ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S. ..	101711	TPT - Tape Publishing and Trading A.G. .....	101681
IKE S.à r.l. ....	101681	Valona Finance S.A. ....	101666
Jerry Saving S.A. ....	101712	World Motors Red S.C.A. ....	101711
Jurisfides S.A. ....	101673	Xirom Investments SICAV .....	101668
Karlix S.A. ....	101675	Zenith Global Fund .....	101675

**Goldenstein & Goldenstein S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.266.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2008;
3. affectation des résultats au 31 mars 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008100228/10/18.

---

**ASI Global S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 52.232.

Les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 septembre 2008 à 10h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nomination de M. Jürg Hans KURMANN et de M. Saeed Abbas Ebraheem Yousif Al Yousif AL YOUSIF comme administrateurs de la société, augmentant de ce fait le nombre d'administrateurs de 3 à 5;
2. divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008106277/1017/14.

---

**Valona Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 21.796.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

to be held extraordinarily at the registered office on September 22, 2008 at 10.30 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors concerning the annual accounts as at December 31st 2007 ;
2. Report of the Statutory Auditor on the annual accounts as at December 31st 2007 ;
3. Report of the Réviseur d'entreprises on the annual accounts as at December 31st 2007 ;
4. Approval of the annual accounts as at December 31st 2007 ;
5. Allocation of the results ;
6. Discharge to the Directors, to the Statutory Auditor and to the Réviseur d'entreprises ;
7. Reelection of the directors, the Statutory Auditor and the Réviseur d'entreprises ;
8. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008108393/565/19.

---

**Erole Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 110.848.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le 23 septembre 2008 à 10h00 au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2006 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 ; ainsi que pour la non-teneur de l'Assemblée à la date statutaire.
- Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteurs cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008107805/565/22.

---

**Sodintec Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 38.152.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 18 septembre 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2008.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008109282/1023/16.

---

**Midland Pyxis Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 32.335.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 22 septembre 2008 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008109284/29/15.

---

**Morsa Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.890.

The shareholders are hereby convened to the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on Monday, the 22nd of September 2008 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2007.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008109285/29/17.

---

**Coronado Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 60.025.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2008 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008107939/6768/23.

---

**Xirom Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.  
R.C.S. Luxembourg B 115.196.

We hereby invite the shareholder to attend to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company to be held in Luxembourg at 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg, on 18 September 2008 at 3.00 p.m. to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the board of directors and report of the auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss account as at 30 June 2008 submitted by the board.
3. Allocation of the year and result.
4. Discharge of the directors and auditor in respect of the financial year ended.

101669

5. Composition of the board and duration of terms of office.
6. Appointment of the auditor for the new financial year.
7. Miscellaneous.

Each shareholder - individually or by proxy - will be able to participate in the annual general meeting if his shares have been deposited up to Monday, 15 September 2008 at the latest at the registered office of the Company or at HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxembourg and leaves them there until the end of the annual general meeting. Each shareholder, who complies with the requirements, will be admitted to the annual general meeting.

Luxembourg, September 2008.

*Board of Directors.*

Référence de publication: 2008109281/755/24.

---

**DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

All shareholders of DWS Invest, SICAV (the "Company") are hereby invited to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

will be held at 11.00 a.m. on *September 22, 2008* at the company's office, situated at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The following items will feature on the agenda:

*Agenda:*

1. Decision relating to the revised version of the Articles of Association and By-laws of the Company, in particular
  - a) **Art. 4. The Shareholders' Meeting** . Change of paragraph 2. to the effect that the general shareholders' meeting will no longer be held on every fourth Wednesday in March but on May 25th each year ".
  - b) **Art. 26. Applicable Law, Jurisdiction and Language of Contract** . Change of paragraph 2. to the effect that the Articles of Association and By-Laws of the Company are worded in English and followed by a German translation. The English Version shall be binding. In line with these changes a German translation is attached to the English version.  
A draft of the new articles of association is available from the Company on request.
2. Miscellaneous.

The items that feature on the agenda of the Extraordinary General Meeting require the presence of a quorum of 50% of the issued shares, as well as a two third majority of votes by the shares present or represented. In the event that the aforementioned quorum is not achieved during the Extraordinary General Meeting, a second Extraordinary General Meeting will be convened at the same address in accordance with the provisions laid down by the law of the Grand Duchy of Luxembourg in order to rule on the items featured on the aforementioned agenda. During this meeting, no quorum is required to be present and decisions shall be taken with a two-third majority of the votes of the shares present or represented.

To be eligible to participate in the Extraordinary General Meeting and to exercise their voting right, shareholders must submit to the company, by September 17, 2008 at the latest, the confirmation of a securities portfolio with a financial institute, which implies that the shares will be blocked until the close of the General Meeting. Shareholders can also be represented by a person authorised in writing to act on their behalf.

Luxembourg, September 2008.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008109283/1352/34.

---

**Richemont S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.576.

Notice is hereby given that the Extraordinary General Meeting of shareholders and of the participation certificate holders (the "Meeting") of Richemont S.A. (the "Company") convened for 1st September 2008 had to be adjourned for lack of quorum and that the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

is reconvened to be held on *8th October 2008* at 2.00 p.m. at Hilton Luxembourg Hotel, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg to consider the following agenda:

*Agenda:*

*Resolution 1:*

- A. (i) The cancellation of all of the one million nine hundred and fourteen thousand (1,914,000) existing shares and reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of two hundred fifteen million Euro (€ 215,000,000) against transfer to Compagnie Financière Richemont S.A. of the entire luxury business of the Company consisting in all 1,007,500 shares held by the Company in Richemont International S.A., a société anonyme established under the laws of Switzerland, 300,000 shares in Richemont Holding Services S.A., a société anonyme established under the laws of Luxembourg, 488,490,000 shares in Richemont Luxury Group S.A., a société anonyme established under the laws of Luxembourg and 300,000 shares in Richemont Finance S.A. a société anonyme established under the laws of Luxembourg having a book value of five billion one hundred seventy eight million seven hundred six thousand nine hundred and seventy six Euro (€ 5,178,706,976), with the simultaneous creation of a blocked reserve account of an amount of two hundred fifteen million Euro (€ 215,000,000) by transfer of the corresponding amount from the free reserves;
- (ii) decision to simultaneously convert the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as a securitisation company under the law of March 22, 2004 on securitisation and to simultaneously convert the Participation Reserve of six hundred and forty five million Euro (€ 645,000,000) into capital and of the five hundred seventy-four million two hundred thousand (574,200,000) participation certificates into new Ordinary Shares;
- (iii) decision to increase the capital by a further amount of one thousand one hundred and twenty three Euro (€ 1,123) against the issue of one thousand (1,000) Management Shares to Reinet Investments Managers S.A. (the "Manager");
- (iv) the adoption by the Company of new articles of incorporation in the form set out in an information memorandum sent to the shareholders of, and published on the internet site of, Compagnie Financière Richemont S.A., including a new objects clause in the form set out below:

**" Art. 4. Object**

4.1. The Company's corporate purpose is securitisations and any activity ancillary or related thereto and/or provided for under and subject to the Luxembourg Law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), through the acquisition, holding and/or assumption, directly or through any other undertaking of any kind, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation, any kind of securities, loans, receivables, units, guarantees and other assets, including assets related to real estate) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties, collectively referred to herein as the "underlying assets."

4.2. The Company may issue, directly or indirectly through intermediary companies, any kind of securities of any form or nature whatsoever including, without limitation, shares, notes and debt instruments as well as options or warrants giving rights to shares, whose value, return or yield depend directly or indirectly on the risks relating to the underlying assets.

4.3. The Company may also borrow or raise funds in the form of loans or otherwise from any entity in order to fund or partly fund the acquisition, holding or assumption of underlying assets and/or to comply with any payment, distributions or other obligation it may have with respect to any of the Company's securities or under any agreement to be entered into in the context of a securitisation. The Company may proceed to any distribution of any kind and may proceed to Share buy backs to provide a return to shareholders. The Company may directly or indirectly fund any such distributions or buy back in any way including through the taking up of loans, the provision of security for any financing to the Company or direct or indirect subsidiaries or related entities, the issue of securities of any kind or otherwise.

4.4. The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the underlying assets through any means (including by means of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions).

4.5. Within the context of securitisations, the Company may (directly or indirectly) (i) acquire, hold and dispose in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and/or foreign companies or other entities active in any sector (including real estate assets); (ii) acquire or assume risks by means of granting loans, guarantees, securities or other funding to Luxembourg and/or foreign entities; (iii) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, as well as transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes, units and other securities or financial instruments of any kind and contracts on one or more instruments or related thereto; and (iv) always in the context of the securitisation of such risks provide any financial assistance to the undertakings forming part of such investments by providing without limitation guarantees or securities or loans in any form or subordinating its rights or enter into any undertaking or other agreement; (v) acquire and own, administer, develop and manage its portfolio (including,

among others, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) in this paragraph). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and any other entities.

4.6. The Company may grant any kind of security interests on its assets under any law to any investor, trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative, or any other person representing investors or any other party involved in the securitisation or any creditors of the Company or of any direct or indirect subsidiaries or related entities within the context of a securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a securitisation in order to secure the payment or other obligations of the Company or of any of its direct or indirect subsidiaries or related entities under any security issued or agreement for the purpose of or in relation to the acquisition and securitisation of such assets. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to or in the context of, a securitisation.

4.7. The Company may assign, transfer or otherwise dispose of part or all of the underlying assets in such manner and for such compensation as the Manager or any person appointed for such purpose shall approve at such time. The Company may use all or part of any income or return from any of the underlying assets (including resulting from the sale thereof) to acquire other or further underlying assets (directly or indirectly) and may re-invest any amounts received in any manner it deems fit.

4.8. The Company may perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or are necessary or useful to facilitate the accomplishment of its purpose (while however always remaining within the scope of the Luxembourg Securitisation Law). The Company may, from time to time, hold funds received from issuances of its Shares or of other securities in the Company pending investment by means of securitisation. In addition, the Company may retain certain funds not distributed in accordance with the terms of its dividend policy. The Manager may decide to allocate funds to an account, or a reserve account, established by the Company to hold at all time funds sufficient to cover the expenses and fees relating to the Company's activities as determined by the Manager. Such activities include, in particular, ongoing management expenses (including overhead), remuneration of the Manager, out-of-pocket expenses of the Manager, insurance fees and service fees. Reserve account funds will be distributed to shareholders in the Company if the Manager determines that incurrence of further short term operating costs or working capital expenditures is unlikely.

4.9. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank (the "Custodian"), which shall satisfy the requirements of the Securitisation Law. All liquid assets and securities owned by the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the Securitisation Law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, another eligible credit institution shall be immediately appointed as successor Custodian, such appointment to take place not more than two months following the withdrawal of the original Custodian."

(v) the adoption by the Company of a new name, "Reinet Investments S.C.A."

- B. The subscription of 1,000 Management Shares by the Manager at a subscription price of twenty Euro (€ 20) per Management Share (payable in cash).
- C. The determination of the date on which the actions referred to in items A and B above shall become effective, it being proposed that this is the date on which all conditions referred to hereafter shall have been met and on which the corresponding actions to be taken by Compagnie Financière Richemont S.A. (which include, among other things, the de-twinning of the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. from the participation certificates of the Company) shall become effective and the instruction to the board of directors of the Company to acknowledge the taking of such action by Compagnie Financière Richemont S.A., to issue immediately thereupon the Management Shares to the Manager and to acknowledge that thereby all the changes to the Articles of Incorporation, including the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions), come into force and that at the time of such acknowledgment the directors cease to hold office and all management powers shall be exercised by the Manager as described in the Articles of Incorporation (as amended).
- D. The reduction of the issued share capital of the Company, to occur after the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and the conversion of the existing participation certificates into Ordinary Shares by the cancellation of approximately 495,599,271 Ordinary Shares and the transfer by the Company to the then former holders of the Ordinary Shares so cancelled of 351,032,964 shares held by the Company in British American Tobacco p.l.c. ("BAT"), with power to the Manager to deal with any rounding as the Manager shall deem fair and reasonable. The cancellation of the Ordinary Shares in the Company shall be implemented (in compliance with the principles of the equal treatment of the holders of the Ordinary Shares) by the Manager and within a period of two months following the effective date referred to in item C above by taking the following steps:
  - (i) announcing the proposed reduction of capital;
  - (ii) determining the effective date of the reduction of capital, allocating the BAT shares to the persons entitled thereto and cancelling the corresponding Ordinary Shares of the Company in the Company's share register;

- (iii) debiting the capital account of the Company by the amount of the reduction of capital, creating a special reserve account equal to the accounting par of the Ordinary Shares so cancelled and debiting the balance of the book value of the BAT shares so distributed from all other reserves (excluding the special reserve account referred to above);
  - (iv) determining consequently the final amount of the reduction of capital and the number of Ordinary Shares cancelled;
  - (v) acknowledging the consequential amendments to the Articles of Incorporation and recording such amendments by notarial deed,
  - (vi) generally taking any step, action or formality as appropriate or useful to implement this decision.
- E. Decision to increase the share capital of the Company after the conversion of the Company into a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) and the conversion of the existing participation certificates into Ordinary Shares and on or around the date of the reduction of capital referred to in item D above, by the issue of 30,255,541 Ordinary Shares (such shares to rank *pari passu* with the Ordinary Shares of the Company existing at such date) and authorisation to the Manager to accept subscriptions for Ordinary Shares and to issue such Ordinary Shares at a price equal to the net asset value computed in accordance with the valuation principles laid down in the Articles of Incorporation to be adopted pursuant to item A of this resolution directly or indirectly to shareholders of Remgro Limited against the direct or indirect contribution of 21,430,000 shares in BAT.
- F. Instruction to issue thereafter on behalf of the Company to all shareholders of the Company warrants (for every Ordinary Share held) entitling holders of such warrants to subscribe for additional Ordinary Shares in the Company at a ratio to be determined by the Manager subject to the approval of the Board of Overseers, whereby such Ordinary Shares shall be subscribed for by contributing a fixed number of shares in BAT or an equivalent contribution to be determined by the Manager in its sole and absolute discretion upon exercise of the warrants (the "Subscription Exchange Ratio") and to authorise the Manager to determine (i) with the approval of the Board of Overseers the Subscription Exchange Ratio which will be at a discount to the exchange ratio calculated by the theoretical share price of the Company *ex-the* subscription rights divided by the share price of BAT converted into Euro, (ii) all additional terms and conditions of such warrants and (iii) the procedure for the issue of the Ordinary Shares, including the removal of the preferential subscription rights provided by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and to issue Ordinary Shares upon exercise of the warrants and receipt of the contribution referred to above.
- G. Instruction to enter into an underwriting agreement in connection with the Ordinary Shares to be issued pursuant to the issue of warrants and issue, within two trading days on the Luxembourg Stock Exchange of the issue of Ordinary Shares pursuant to item F of additional Ordinary Shares, out of the authorised share capital of the Company with a minimum of 5,000,000 Ordinary Shares, to the underwriters or as they may direct if so requested by the underwriters whereby the issue of such Ordinary Shares shall be made against contribution in kind of shares in BAT or an equivalent contribution to be determined by the Manager in its sole and absolute discretion. The issue of additional Ordinary Shares will be at an exchange ratio determined by the Manager, which will be, at the time of determining the Subscription Exchange Ratio, calculated as the estimated net asset value per Ordinary Share after the issue of Ordinary Shares pursuant to item F above divided by the share price of BAT converted into Euro.

*Resolution 2:*

The election of a Board of Overseers to consist of a minimum of three persons, it being proposed that the following persons be elected as members of the Board of Overseers with effect from the effective date referred to in item C of Resolution 1 and until the holding of the ordinary general meeting of the shareholders of the Company to be held by 30 September 2009:

- \* Yves-Andre Istel
- \* Ruggero Magnoni
- \* Alan Quasha
- \* Jürgen Schrempp

*Resolution 3:*

Authorisation to be given to the Manager to from time to time purchase, acquire or receive, in the name of the Company, shares in the Company up to ten per cent (10%) of the issued share capital from time to time, over the stock exchange or in privately negotiated transactions or otherwise, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being (A) no less than 80% of the lowest stock price over the 30 days preceding the date of the purchase and (B) no more than (i) the higher of 5% above the average market value of the Company's Ordinary Shares for the 5 business days prior to the day the purchase is made and (ii) a price higher than the higher of the price of the last independent trade and the highest current independent bid on the trading venues where the purchase is to be carried out and on such terms as shall be determined by the Manager, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months.



*Conditionality*

These resolutions shall only become effective upon: (i) the resolutions set out in the notice (published on or about the same date as this notice) convening an extraordinary meeting of Compagnie Financière Richemont S.A. having been passed by the shareholders of Compagnie Financière Richemont S.A.; (ii) the board of directors of Compagnie Financière Richemont S.A. taking the necessary steps to de-twin the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. from the participation certificates issued by the Company to enable the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. to be traded separately from the participation certificates issued by the Company; (iii) the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. being listed on the EU-Compatible segment of the SWX Swiss Exchange and traded on the EU-regulated segment of SWX Europe Limited; (iv) the ordinary shares of Reinet Investments S.C.A. being admitted to trading on the Luxembourg Stock Exchange; (v) the depositary receipts representing the ordinary shares of Reinet Investments S.C.A. being admitted to trading on the Johannesburg Stock Exchange; (vi) the depositary receipts representing the ordinary shares of Compagnie Financière Richemont S.A. being admitted to trading on the Johannesburg Stock Exchange; and (vii) the passing of the resolutions set out in the notice convening a meeting of the shareholders of Remgro Limited (published on or about the same date as this notice) by such shareholders or the waiver by Remgro Limited of such resolutions in accordance with their terms.

*Voting*

There are no quorum requirements for this reconvened meeting and Resolution 1 will be adopted if approved by a majority of two-thirds of the shares and two-thirds of the participation certificates represented at such reconvened meeting. Resolutions 2 and 3 will be adopted if approved by a simple majority of the shares and a simple majority of the participation certificates present or represented at the reconvened meeting.

Cards for admission to the Meeting, together with proxy forms, may be obtained by Richemont unitholders, upon deposit of their Richemont unit certificates, from the offices of the following banks up to 3 October 2008:

- UBS AG
- Bank Vontobel AG
- Pictet et Cie
- Lombard, Odier, Darier, Hentsch & Cie

The Company will not issue admission cards itself.

Units so deposited will be blocked until the close of the Meeting.

Unitholders who hold their Units with a financial intermediary other than those listed above and who wish to attend the Meeting in person or appoint a proxy must instruct their financial intermediary with whom the Units are on deposit to (i) block their Units and (ii) send a blocking certificate (the "Blocking Certificate") to one of the relevant banks listed above in order to arrange for admission cards and voting forms.

The Blocking Certificate should indicate clearly the precise identity of the unitholder, the number of Units being blocked, the date from which such Units are being blocked, which must be no later than Friday 3 October 2008, and a statement that the Units are deposited in the unitholder's name and shall be blocked by the financial intermediary until the close of the Meeting, which is expected to be at 4 pm on 9 October 2008.

No admission cards will be issued on the day of the Meeting.

Participation certificate holders may appoint a proxy, who need not be a participation certificate holder. Forms of proxy are provided on the reverse of the admission cards and proxy voting instructions. Proxy voting instructions may be given to the Chairman of the Meeting and must be received by the Company duly completed, signed and dated by 3 October 2008.

Unless proxies given to the Chairman of the Meeting include explicit instructions as to the contrary, voting rights will be exercised in support of the proposals of the Board of Directors.

The meeting will be held in English.

Luxembourg, 2 September 2008.

*For the Board of Directors*

Johann Rupert / Norbert Platt

*Executive Chairman / Group Chief Executive Officer*

Référence de publication: 2008108465/260/234.

**Jurifides S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.972.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

101674

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

sous seing privé qui se tiendra le 11 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007;
3. Décharge au Administrateur et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers

Les actionnaires sont également convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

par-devant notaire qui se tiendra le 11 septembre 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la liquidation de la société;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Les actionnaires sont informés que les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire par-devant notaire pour être valablement prises, nécessitent un quorum de présence de 50% des actions en circulation et un vote favorable des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008104766/795/27.

---

**Société Fluvial Transports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 115.683.

Sie werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre von Société Fluvial Transports S.A., welche am 17. September 2008 um 11.30 Uhr bei Notar Beck in Echternach mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach L-5401 Ahn, 7, route du Vin und dementsprechende Abänderung von Art. 2 der Statuten
2. Mandat an den Verwaltungsrat um vorhergehende Beschlüsse auszuführen

*Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.*

Référence de publication: 2008098416/15.

---

**Office Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 5, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 septembre 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des comptes Annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Elections.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008098550/16.

---

**Zenith Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 96.422.

We are pleased to call shareholders to attend to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will take place on *September 11, 2008* at 11.30 a.m. at the registered office of the liquidator to decide the close of the liquidation, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the reports of the liquidator and of the auditor on the liquidation.
2. Approval of the liquidation account.
3. Approval of the financial statements for the period from January 1, 2007 to July 9, 2007.
4. Discharge to the directors for the performance of their duties.
5. Discharge to the liquidator and the auditor for the performance of their duties.
6. Approval of the closing of the liquidation.
7. Deposit of the Company's books and documents.
8. Decision to deposit under the Caisse de Consignation in Luxembourg, to the benefit of the holders concerned, the liquidation proceeds which remain unpaid after the closing of the liquidation procedure.
9. Miscellaneous.

In case you could not be able to attend the meeting, please fill in a proxy form, which can be obtain free of charge at the registered office of the Company, appointing the chairman or another shareholder as your proxy and return them to the registered office, Banque de Luxembourg, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, for the attention of Mrs Marie-Cécile Mahy-Dubourg by fax (+352 49 924 2501) or by mail.

August 13, 2008.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008104765/755/27.

---

**Remapa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 32.149.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 septembre 2008* à 11.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008100423/655/16.

---

**Karlix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 32.887.

L'Assemblée Générale Ordinaire n'ayant pu se tenir à la date statutaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une nouvelle

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *lundi 15 septembre 2008* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008101206/755/21.

### **FvS Strategie SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

Im Jahre zweitausendundacht, den vierten August.

Vor Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") "FvS STRATEGIE SICAV", mit Sitz in L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 133073, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammenzutreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des Notars Henri HELLINCKX vom 19. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2761 vom 29. November 2007.

Die Versammlung wird um elf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Thomas HASELHORST, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Michèle MULLER, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Vera AUGSDOERFER, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Sammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung:

- im Mémorial C, vom 1. Juli 2008 und vom 17. Juli 2008
- in der Tageszeitung "Tageblatt" am 1. Juli 2008 und am 17. Juli 2008;
- in der Tageszeitung "d'Wort" am 1. Juli 2008 und am 17. Juli 2008.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

#### *Tagesordnung:*

1) Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

2) Verschiedenes.

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass 450 (vierhundertfünfzig) Aktien, anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind.

Der Vorsitzende teilt der Versammlung mit, dass eine erste außerordentliche Generalversammlung für den 30. Juni 2008 einberufen worden war mit folgender Tagesordnung:

1) Beschluss über die Überarbeitung von Artikel 4 der Satzung der Investmentgesellschaft. Ein Entwurf der Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.

2) Verschiedenes.

Diese Generalversammlung war nicht beschlussfähig, da die notwendige Anwesenheitsquote nicht erreicht war. Gegenwärtige Generalversammlung, welche nur über die Überarbeitung von Artikel vier beschliessen wird, ist gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig, gleich wie viele Anteile anwesend oder vertreten sind.

Alsdann fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel vier der Satzung wie folgt neuzufassen:

**Art. 4. Allgemeine Anlagegrundsätze und -beschränkungen.** Ziel der Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds ist das Erreichen einer angemessenen Wertentwicklung. Die teilfondsspezifische Anlagepolitik wird für den jeweiligen Teilfonds in dem betreffenden Anhang zum Verkaufsprospekt beschrieben.

Für den jeweiligen Teilfonds dürfen nur solche Vermögenswerte erworben und verkauft werden, deren Preis den Bewertungskriterien von Artikel 14 dieser Satzung entspricht.

Zum Erreichen des Hauptzieles der Anlagepolitik darf der jeweilige Teilfonds grundsätzlich in Wertpapiere, Geldmarktinstrumente, Anteile an Organismen für gemeinsame Anlagen (hierbei besteht keine Beschränkung hinsichtlich der Anlagepolitik dieser Zielfonds, d.h. es kann sich insbesondere um Wertpapier- oder Geldmarktfonds unter anderem auch Commodity Fonds, Cashfonds, Single- und Dach-Hedgefonds sowie Immobilienfonds handeln) und derivative Finanzinstrumente jeglicher Art (insbesondere Optionen, Terminkontrakte auf Finanzinstrumente sowie Optionen auf solche Verträge und freihändige Swap-Verträge auf alle Arten von Finanzinstrumenten) investieren.

Des Weiteren dürfen grundsätzlich Leerverkäufe getätigt und Darlehen für den jeweiligen Teilfonds aufgenommen werden, unter der Voraussetzung, dass dies in dem jeweiligen Anhang des Verkaufsprospektes im Rahmen der Beschreibung der Anlagepolitik des jeweiligen Teilfonds näher beschrieben wird.

Das jeweilige Teilfondsvermögen kann daneben in Form von flüssigen Mitteln oder als Festgelder angelegt werden.

Die folgenden allgemeinen Anlagegrundsätze und -beschränkungen gelten für sämtliche Teilfonds, sofern keine Abweichungen oder Ergänzungen für den jeweiligen Teilfonds in dem betreffenden Anhang zum Verkaufsprospekt enthalten sind.

Das jeweilige Teilfondsvermögen wird unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung und nach den in diesem Artikel nachfolgend beschriebenen anlagepolitischen Grundsätzen und innerhalb der Anlagebeschränkungen angelegt.

1. Anlagebeschränkungen

1.1 Wertpapierleerverkäufe sind nicht zulässig.

1.2 Jeder Teilfonds kann grundsätzlich nicht:

a) mehr als 10 % seiner Netto-Aktiva in Wertpapiere anlegen, die nicht zum Handel an einer Wertpapierbörse zugelassen sind oder auf einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist,

b) mehr als 10 % der verbrieften Rechte derselben Art ein und desselben Emittenten erwerben,

c) mehr als 10 % seiner Netto-Aktiva in verbrieftete Rechte ein und desselben Emittenten anlegen.

d) Darüber hinaus darf durch das Kontrahentenrisiko des Fonds, welches sich aus derivativen Geschäften ergibt, zu keinem Zeitpunkt in Bezug auf eine einzelne Gegenpartei 20% des jeweiligen Netto-Teilfondsvermögens überschritten werden.

Die in den vorstehenden Punkten a), b) und c) aufgeführten Beschränkungen sind nicht auf verbrieftete Rechte anwendbar, welche von einem Mitgliedsstaat der OECD oder seiner Gebietskörperschaften oder von supranationalen Einrichtungen oder Organismen gemeinschaftsrechtlichen, regionalen oder internationalen Charakters begeben oder garantiert werden.

Die in den vorstehenden Punkten a), b) und c) aufgeführten Beschränkungen sind nicht auf verbrieftete Rechte anwendbar, welche von Zielfonds begeben werden (Investmentfondsanteile der Zielfonds), wenn diese Zielfonds Risikostreuungsregeln unterworfen sind, welche denen nach Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 vergleichbar sind und wenn diese Zielfonds in ihrem Ursprungsland einer ständigen Aufsicht unterliegen, die durch eine Aufsichtsbehörde ausgeübt wird und die durch ein den Anlegerschutz bezweckendes Gesetz vorgesehen ist, d.h. Zielfonds mit Sitz in der Europäischen Union, den USA, Kanada, der Schweiz, Hong-Kong oder Japan..

Jeder Teilfonds eines Zielfonds mit mehreren Teilfonds ist als eigenständiger Zielfonds anzusehen, unter der Bedingung, dass diese Teilfonds Dritten gegenüber nicht gesamtschuldnerisch für Verpflichtungen der verschiedenen Teilfonds haften.

Im Zusammenhang mit der Anlage in Zielfonds und um sicherzustellen, dass die Investmentgesellschaft jederzeit in der Lage sein wird, ihrer Rückkaufverpflichtung nachzukommen, wird die Investmentgesellschaft nur in offene Zielfonds anlegen, die eine ausreichende Liquidität haben.

Generell kann es bei dem Erwerb von Anteilen an Zielfonds zur Erhebung einer Verwaltungsvergütung auf Ebene des Zielfonds kommen. Der Fonds wird daher nicht in Zielfonds anlegen, die einer Verwaltungsvergütung von mehr als 3% unterliegen. Der Jahresbericht des Fonds wird betreffend den jeweiligen Teilfonds Informationen enthalten, wie hoch der Anteil der Verwaltungsvergütung maximal ist, welche der Teilfonds sowie die Zielfonds zu tragen haben.

Die in nachstehender Nummer 5. vorgesehenen Beschränkungen sind auch auf Anlagen in Zielfonds anwendbar.

2. Derivative Finanzinstrumente und sonstige Techniken

Jeder Teilfonds kann die nachfolgend beschriebenen derivativen Finanzinstrumente sowie Techniken nutzen:

Die derivativen Finanzinstrumente können insbesondere Optionen, Terminkontrakte auf Finanzinstrumente sowie Optionen auf solche Verträge und OTC-Swap-Verträge auf alle Arten von Finanzinstrumenten umfassen. Darüber hinaus

kann jeder Teilfonds Techniken in Form von Wertpapierleihgeschäften, Geschäften unter Rückkaufsvorbehalt sowie Pensionsgeschäften einsetzen. Die derivativen Finanzinstrumente müssen auf einem geregelten Markt gehandelt werden oder auf OTC-Basis mit Kreditinstituten erster Ordnung eingegangen werden, die auf diese Art von Geschäft spezialisiert sind.

Die Summe der Verpflichtungen aus Leerverkäufen auf Wertpapiere, zusammen mit den Verpflichtungen aus auf freihändiger Basis gehandelten Finanzinstrumenten und, gegebenenfalls, den Verpflichtungen aus auf einem geregelten Markt gehandelten derivativen Finanzinstrumenten darf in keinem Fall den Wert der Netto-Aktiva des jeweiligen Teilfonds übersteigen.

2.1. Bei der Berechnung des Gesamtrisikos durch derivative Finanzinstrumente wird das Marktrisiko bewertet. Dies geschieht nach dem Value-at-Risk-Ansatz (VaR-Ansatz) unter Verwendung der folgenden Parameter: einseitiges Konfidenzintervall von 99%, Haltedauer von 20 Tagen. Der Value-at-Risk (VaR) darf 50% des Netto-Teilfondsvermögens nicht überschreiten.

2.2 Ein Teilfonds darf keine anderen Warenkontrakte als Terminkontrakte auf Rohstoffe abschließen. Abweichend hiervon kann jeder Teilfonds Kassageschäfte auf Edelmetalle eingehen, welche auf einem organisierten Markt handelbar sind.

2.3 Jeder Teilfonds muss eine ausreichende Diversifikation aufweisen, um eine angemessene Risikostreuung zu gewährleisten.

### 3. Geschäfte in Bezug auf Wertpapierdarlehen

Der jeweilige Teilfonds darf bis zu 50% der in seinem Vermögen gehaltenen Wertpapiere im Rahmen eines standardisierten Wertpapierleihsystems, das durch einen anerkannten Abrechnungsorganismus oder durch ein erstklassiges Finanzinstitut organisiert wird, das auf diese Geschäftsart spezialisiert ist, bis zu dreißig Tagen verleihen, vorausgesetzt er erhält eine Sicherheit, deren Wert zum Zeitpunkt des Abschlusses des Leihvertrages mindestens dem Wert der verliehenen Wertpapiere entspricht. Sofern der Vertrag vorsieht, dass der jeweilige Teilfonds jederzeit von seinem Recht auf Kündigung und Herausgabe der verliehenen Wertpapiere Gebrauch machen kann, so können auch mehr als 50% der im jeweiligen Teilfondsvermögen gehaltenen Wertpapiere verliehen werden.

### 4. Pensionsgeschäfte

Die Investmentgesellschaft kann sich für den jeweiligen Teilfonds an Pensionsgeschäften beteiligen, die in Käufen und Verkäufen von Wertpapieren bestehen, bei denen die Vereinbarungen dem Käufer das Recht oder die Pflicht einräumen, die verkauften Wertpapiere vom Erwerber zu einem Preis und innerhalb einer Frist zurückzukaufen, die zwischen den beiden Parteien bei Vertragsabschluss vereinbart wurde.

Die Investmentgesellschaft kann bei Pensionsgeschäften entweder als Käufer oder als Verkäufer auftreten. Eine Beteiligung an solchen Geschäften unterliegt jedoch folgenden Richtlinien:

a) Wertpapiere über ein Pensionsgeschäft dürfen nur gekauft oder verkauft werden, wenn es sich bei der Gegenpartei um ein Finanzinstitut erster Ordnung handelt, das sich auf diese Art von Geschäften spezialisiert hat.

b) Während der Laufzeit eines Pensionsgeschäfts dürfen die vertragsgegenständlichen Wertpapiere vor Ausübung des Rechts auf den Rückkauf dieser Wertpapiere oder vor Ablauf der Rückkauffrist nicht veräußert werden.

Es muss zusätzlich sichergestellt werden, dass der Umfang der Verpflichtungen bei Pensionsgeschäften so gestaltet ist, dass die Investmentgesellschaft für den betreffenden Teilfonds ihren Verpflichtungen zur Rücknahme von Aktien jederzeit nachkommen kann.

Die Investmentgesellschaft kann geeignete Dispositionen treffen und mit Einverständnis der Depotbank weitere Anlagebeschränkungen aufnehmen, die erforderlich sind, um den Bedingungen in jenen Ländern zu entsprechen, in denen Aktien vertrieben werden sollen.

### 5. Kredite- und Belastungsverbote

Jeder Teilfonds kann für Anlagezwecke fortlaufend bei Kreditinstituten erster Ordnung, die auf diese Art Geschäft spezialisiert, Kredite aufnehmen.

a) Die zum jeweiligen Teilfondsvermögen gehörenden Vermögensgegenstände dürfen nicht verpfändet oder sonst belastet, zur Sicherung übereignet oder zur Sicherung abgetreten werden, es sei denn, es handelt sich um Kreditaufnahmen im Sinne des nachstehenden Lit. b) oder um Sicherheitsleistungen zur Erfüllung von Einschuss- oder Nachschussverpflichtungen im Rahmen der Abwicklung von Geschäften mit Finanzinstrumenten.

b) Kredite zu Lasten des jeweiligen Teilfondsvermögens dürfen bis zu einer Höhe von 25% des jeweiligen Teilfondsvermögens und wenn die Bedingungen der Kreditaufnahme marktüblich sind aufgenommen werden. Die Kreditaufnahme bedarf der Zustimmung der Depotbank zu den Darlehensbedingungen.

c) Zu Lasten des jeweiligen Teilfondsvermögens dürfen weder Kredite gewährt noch für Dritte Bürgschaftsverpflichtungen eingegangen werden,

### 6. Flüssige Mittel

Der jeweilige Teilfonds kann grundsätzlich daneben flüssige Mittel in Form von Bankguthaben und regelmäßig gehandelten Geldmarktpapieren halten. Die Geldmarktpapiere dürfen im Zeitpunkt des Erwerbs für den jeweiligen Teilfonds eine Restlaufzeit von höchstens 12 Monaten haben.

### 7. Überschreiten der Anlagegrenzen auf andere Weise als durch Anlageentscheidungen

Wenn die vorstehenden bzw. teilfondsspezifischen prozentualen Beschränkungen aus anderen Gründen als aus Anlageentscheidungen (Marktbewegungen, Rückkäufe) überschritten werden, muss es vornehmliches Ziel der/des jeweiligen Teilfonds sein, diese Situation unter Berücksichtigung der Interessen der Aktionäre zu beseitigen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg-Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. HASELHORST, M. MULLER, V. AUGSDOERFER und M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2008, Relation: LAC/2008/32653. — Reçu EUR 12,- (DOUZE euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 14. August 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008103277/242/178.

(080122983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

### **Ana Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.064.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 septembre 2008 à 10.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs, au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008103279/755/20.

### **FvS Strategie SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

Statuts Coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 14 août 2008.

Henri Hellinckx.

Référence de publication: 2008103278/242/10.

(080122988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

### **Berenberg Euro Strategie Aktien Fonds II, Fonds Commun de Placement.**

Der Änderungsbeschluss des Verwaltungsreglements des Berenbergo Euro Strategie Aktien Fonds II, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Esch/Alzette, den 15. Juli 2008.

Für Berenberg Lux Invest S.A.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008088950/1126/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04428. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

**Berenberg Euro Strategie Aktien Fonds III, Fonds Commun de Placement.**

Der Änderungsbeschluss des Verwaltungsreglements des Berenberg Euro Strategie Aktien Fonds III, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Esch/Alzette, den 15. Juli 2008.

Für Berenberg Lux Invest S.A.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008088954/1126/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04431. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

**Thiel EuroLogistics Services GmbH, Niederlassung Grevenmacher, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 123.150.

*Niederschrift über die außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Die Südkraft Logistik GmbH mit Sitz in München beschliesst als alleinige Gesellschafterin der Thiel EuroLogistics Services GmbH, mit Sitz in Trier und unter Verzicht auf alle Formen und Fristen für die Einberufung und Abhaltung einer Gesellschafterversammlung was folgt:

- Herr Lutz Enderlein, geb. am 16.09.1955 in D-Brieselang, wird mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst:

München, den 16.01.2008.

Gezeichnet A. HAAK, C. GÖSEKE.

Für gleichlautende Abschrift, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 26. August 2008.

Référence de publication: 2008108860/213/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**LBP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.195.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52473 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008103140/211/11.

(080118890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---



101681

**Bulla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 90.494.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52469 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008103141/211/11.

(080118770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 122.188.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52460 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008103142/211/11.

(080118573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**TPT - Tape Publishing and Trading A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 73.610.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008103071/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**IKE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.  
R.C.S. Luxembourg B 140.811.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "EASY SOLUTIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103571,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Philippe RAYNAUD, gérant de société, demeurant à L-4037 Esch-sur-Alzette 29, rue Bolivar.

2) La société anonyme "O-Ren Investments S.A.", établie et ayant son siège social L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109774,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Eric BUSCH, conseiller économique, né à Luxembourg, le 23 mars 1971, demeurant à L-6978 Hostert, 4, Op der Bunn.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - objet - durée - siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "IKE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet:

- l'achat, la location, la mise à disposition sous licence et la vente de matériel informatique.
- la conception, la promotion, la vente, la location, la mise à disposition sous licence, la gestion du changement et la commercialisation de support technique ou fonctionnel de tout programme informatique.
- le conseil dans la définition stratégique, la mise en place, l'amélioration, l'implémentation et la maintenance de toute procédure de gestion ou de fabrication, assistée ou non par un outil informatique, la formation dans le domaine de l'informatique.
- la vente de services de gestion, de management et de direction à des sociétés clientes commercialisant elles-mêmes des produits ou des services informatiques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Mondernange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1) La société à responsabilité limitée "EASY SOLUTIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3918 Mondernange, 1, rue d'Ehlerange, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2) La société anonyme "O-Ren Investments S.A.", établie et ayant son siège social L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification statutaire doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

##### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-3918 Mondercange, 1, rue de Ehlerange.
- 2) Monsieur Philippe RAYNAUD, gérant de société, né à Beifort, (France), le 7 octobre 1976, demeurant à L-4037 Esch-sur-Alzette 29, rue Bolivar, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des parties comparantes, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RAYNAUD; BUSCH; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juillet 2008, Relation GRE/2008/3195. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50 % = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008104774/231/124.

(080120903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

**Altomare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.132.

—  
Veuillez prendre note du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

Le siège social de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a été transféré de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 1.8.2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour ALTOMARE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008105390/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05744. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Patris I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.834.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

Magnum Capital L.P., a Scottish limited partnership registered in the United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 under number SL5828 in Scotland acting through its general partner Magnum Capital Management GP Limited, a Cayman Islands private limited liability company, represented by Tom Storck, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I.- Form, name, registered office, object, duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company under the name "Patris I S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer, It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## II.- Capital, shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

**Art. 6. Shares Indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

## III.- Management - representation

### Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Manager(s) need not be Shareholder(s). The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

### Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the single signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

### Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can validly deliberate and take decisions only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **IV.- General meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

#### **V.- Business year**

##### **Art. 14. Business Year.**

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Distribution of dividends.**

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

#### **VI.- Liquidation**

##### **Art. 16. Causes of Dissolution.**

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

##### **Art. 17. Liquidation.**

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### **VII.- Applicable law**

**Art. 18. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2008.

*Subscription - payment*

Thereupon, Magnum Capital LP., previously named and represented as stated above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company, i.e. twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, and to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,900.-.

*Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:

- Mr Eric Magrini, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 20, 1963, with professional residence at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr Philippe Toussaint, born in Arlon, Belgium, on September 2, 1975, with professional residence at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr Pietro Longo, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 13, 1970, with professional residence at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2) The Company shall have its registered office at 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in

English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Magnum Capital L.P., une société en commandite simple de droit écossais enregistré dans le United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro SL5828 en Ecosse, agissant par son general partner, Magnum Capital Management GP Limited, une société à responsabilité limitée des Iles Cayman, représentée par Tom Storck, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**I.- Dénomination - siège social - objet social - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patris I S. à r.l.», qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **II.- Capital - parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

**Art. 6. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des Parts.**

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

## **III.- Gestion - représentation**

### **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Le(s) Gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être Associé(s). Le(s) Gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

### **Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** En de gérant unique, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.



#### **Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

#### **Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple des votes.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

### **IV.- Assemblées générales des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

### **V.- Exercice social**

#### **Art. 14. Exercice Social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### **Art. 15. Dividendes.**

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

### **VI.- Liquidation**

#### **Art. 16. Causes de Dissolution.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

**Art. 17. Liquidation.**

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**VII.- Loi applicable**

**Art. 18. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

*Souscription - libération*

Sur ces faits, Magnum Capital L.P., prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'entièreté du capital social de la Société, i.e. douze mille cinq cents (12.500) parts d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.900,-.

*Décisions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eric MAGRINI, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 avril 1963, demeurant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, né à Arlon, Belgique, le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Pietro Longo, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31306. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008105335/242/345.

(080121964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**TMC Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 140.850.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "MAYA INVEST LIMITED", avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliér (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street,

représentée par son administrateur, Madame Maria VOET-KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

2.- "PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED", avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49, Loubourdonnais Street, 5th Floor, C&R Court,

représentée par son administrateur, Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TMC Consult S.A."

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, le management, la consultance et la gestion d'entreprise; les activités de démarche et de courtage, de prestation de conseils, d'étude et d'assistance dans le domaine économique, commercial, du marketing, de la vente, de la location et de la mise en location de biens immobiliers et ceci au sens le plus large, dans le Grand-Duché de Luxembourg comme ailleurs.

La société a pour objet la prise de participations ou d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ayant un objet similaire, luxembourgeoises ou étrangères, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ou elle est liée directement ou indirectement (société mère/fille/sœur), de tous concours, prêt, avance ou garantie, l'émission d'obligations, et enfin toutes activités et toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un administrateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille neuf.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "MAYA INVEST LIMITED", prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
2.- "PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED", prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) "MAYA INVEST LIMITED", prénommée,

représentée par son administrateur Madame Maria VOET-KEERSMAEKERS, prénommée,

b) "PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED", prénommée,

représentée par son administrateur Monsieur Lucien VOET, prénommé,

c) "ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT", avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, représentée par son administrateur Monsieur Lucien VOET, prénommé.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

"FIDUCIAIRE LUXOR S.à r.l. », ayant son siège social à L-7217 Bérelange, 43, rue de Bridel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 135.955.

4.- Est nommée administrateur-délégué:

"MAYA INVEST LIMITED", prénommée,

représentée par son administrateur, Madame Maria VOET-KEERSMAEKERS, prénommée.

5.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Voet-Keersmaekers, L. Voet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008. LAC/2008/32853. - Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008106005/227/137.

(080122724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

### **MM Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 5, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.860.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Michel Afonso MACHADO, chauffeur de camion, demeurant à L-4750 Pétange, 5, route de Longwy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins et de plus de 3,5 tonnes;
- le transport de voyageurs;
- loueur d'ambulances, de taxis et de voitures de location;
- l'exploitation d'un commerce avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "MM TRANSPORTS S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune.

**Art. 7.** Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

#### *Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### *Décisions*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Afonso MACHADO, prédit.

2.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-4750 Pétange, 5, rte de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire qui certifie son état civil d'après sa carte d'identité numéro 714032616996, émise à Differdange, en date du 24 février 2006.

Signé: Machado, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2008, Relation: EAC/2008/10498. — Reçu soixante-deux euros 12400 é 0,5% = 62,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 août 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008106007/203/88.

(080122785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**Domaine Viticole A. Gloden et Fils s.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 2, Albaach.

R.C.S. Luxembourg B 7.785.

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Monique GLODEN-BOURG, sans état, née à Luxembourg, le 14 septembre 1948, demeurant à L-5471 Wellenstein, 12, Albaach;

2.- Monsieur Claude GLODEN, ingénieur diplômé en oenologie, né à Luxembourg, le 28 avril 1977, demeurant à L-5471 Wellenstein, 12, Albaach.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société en non collectif DOMAINE VITICOLE A. GLODEN ET FILS s.e.n.c., avec siège social à L-5471 Wellenstein, 12, Albaach,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 7.785,

constituée suivant acte sous seing privé du 04 décembre 1967, publié au Mémorial C, page 136 de l'an 1968,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 25 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 296 du 04 avril 2005.

dont le capital social de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-TROIS EUROS QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (€ 123,94) chacune est réparti comme suit:

	Parts sociales
1.- Madame Monique GLODEN-BOURG, prénommée, QUATRE-VINGT-DIX PARTS SOCIALES . . . . .	90
2.- Monsieur Claude GLODEN, prénommé, DIX PARTS SOCIALES . . . . .	10
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Madame Monique GLODEN-BOURG, prénommée, déclare céder ses QUATRE-VINGT-DIX (90) parts sociales comme suit:

- quatre-vingt-neuf (89) parts sociales à Monsieur Claude GLODEN, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

- une (1) part sociale à la société GLODEN ET FILS S. à r.l., avec siège social à L-5471 Wellenstein, 12, Albaach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 104.720, ici représenté par Monsieur Claude GLODEN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur Julien GLODEN-BOURG, gérant, demeurant à Wellenstein, gérant de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite aux cessions de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Claude GLODEN, prénommé, QUATRE-VINGT-DIX-NEUF PARTS SOCIALES . . . . .	99
2) La société GLODEN ET FILS S. à r.l., prénommée, UNE PART SOCIALE . . . . .	1
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. Suite aux cessions de parts ci-avant, l'article cinq (5) des statuts relatif au capital social de la société est modifié comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-

TROIS EUROS QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (€ 123,94) chacune, entièrement libérées et souscrit comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Claude GLODEN, ingénieur diplômé en oenologie, né à Luxembourg, le 28 avril 1977, demeurant à L-5471 Wellenstein, 12, Albaach QUATRE-VINGT-DIX-NEUF PARTS SOCIALES . . . . .	99
2) La société GLODEN ET FILS S. à r.l., avec siège social à L-5471 Wellenstein, 12, Albaach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 104.720 UNE PART SOCIALE . . . . .	1
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

2. La démission de Monsieur Julien GLODEN-BOURG, prénommé, en tant que gérant de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3. L'article huit (8) des statuts est modifié comme suit:

**Art. 8.** La société est gérée par un gérant, lequel peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude GLODEN, ingénieur diplômé en oenologie, né à Luxembourg, le 28 avril 1977, demeurant à L-5471 Wellenstein, 12, Albaach.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bourg, J. Gloden-Bourg, C. Gloden, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 23 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9926. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008106687/219/75.

(080123913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Katran S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 71.956.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008103068/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11492. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Gestion en Techniques Spéciales International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.997.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008103065/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03520. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.



**Legacy S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 140.859.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, ici représentée par Madame Isabelle DESCHUYTTER, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 30 avril 2008.

2- FGA (Luxembourg) S.A. ayant son siège social à L\_8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61096, représentée par Madame Isabelle DESCHUYTTER, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 30 avril 2008 Lesquels pouvoirs, après avoir été signés ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de  
LEGACY S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45.000,- euro) représenté neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- euro) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

**Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16h00, et pour la première fois en deux mille neuf. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
- Monsieur Aniel GALLO, prédit . . . . .	1
- FGA (Luxembourg) S.A, préдите . . . . .	899
Total: NEUF CENTS ACTIONS . . . . .	900

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme quarante cinq mille euros (45.000 EUROS) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille huit. La première assemblée générale se tiendra en deux mille neuf.

### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euro (1.500,- euros).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
  - Monsieur Aniel GALLO, prénommé.
  - Madame Mireille MASSON, administrateur de société, demeurant à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon
  - Madame Madeleine ALIE, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon.
3. Est nommé administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration pour une durée de six ans: Monsieur Aniel GALLO, prédit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (Luxembourg) S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, inscrite au RCS sous le numéro B.70909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous Notaire qui certifie son état civil d'après sa carte d'identité numéro 590130431478 émise à Messancy en date du 30 juillet 2005.

Signé: Deschuytter, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9746. — Reçu: deux cent vingt-cinq euros 45000 à 0,5% = 225,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008106006/203/123.

(080122784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**Favières Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.863.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of the month of August.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Armainvilliers Luxholdco, a private limited company with registered office at 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, incorporated by notarial deed enacted by the undersigned notary on 11 August 2008, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

herewith represented by M<sup>e</sup> Koen De Vleeschauwer,

lawyer, with professional address at 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée), which shall be organized as follows:

**Title. I. Form - Object - Name - Registered office -Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which will be governed by Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of Favières Holding.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Board of Managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution at a general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Art. 5.** The Company is incorporated for an undetermined period.

### **Title. II. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty five euros (EUR 125) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members.

The shares held by each member may be transferred to non-members by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as modified.

### **Title. III. Management**

**Art. 8.** The Company is managed by two managers appointed by the Meeting of Members. They will constitute a Board of Managers.

The manager(s) need not to be shareholder.

All the meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

The Board of Managers may elect from among its members a chairman.

The Board of Managers meets upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time one or more managers so request.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 9.** The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, with necessarily a majority in each category of managers.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another manager as his or her proxy.

Resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions or multiple copies of an identical resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every manager. In addition, managers may vote by letter, telegram, telex, telefax or by any written means. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

In addition, any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

**Art. 10.** In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of its two managers.

The Board of Managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

**Art. 11.** The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the applicable laws.

#### **Title. IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 12.** The sole member exercises the powers attributed to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by a meeting of members.

Each member may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by one or more members owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by a majority representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

#### **Title. V. Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 13.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 14.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title. VI. Dissolution**

**Art. 15.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members.

The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title. VII. General provisions**

**Art. 16.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

##### *Subscription and payment*

Armainvilliers Luxholdco, prenamed, has subscribed to all the one hundred (100) shares which have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2008.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about € 1,500,-.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the Company for an indefinite period:

Mr. Esam Janahi, director of companies, residing in Villa 1721, Road 2427, Al Fateh 324, Manama, Bahrain, Mr. Koen De Vleeschauwer, prenamed.

2) The Company shall have its registered office at L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze août

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Armainvilliers Luxholdco, une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire instrumentant le 11 août 2008, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Maître Koen De Vleeschauwer, avocat, avec adresse professionnelle au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et offrir toutes garanties en relation.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de Favières Holding.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré endéans la commune de résidence par décision du Conseil de gérance. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des associés. La société peut ouvrir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires des associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts pourront être cédées à des non-associés en conformité avec l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par deux gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés. Ils constituent le Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent ne pas être associés. Toutes réunions du Conseil de Gérance se tiendront au Luxembourg.

Le Conseil de Gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que un ou plusieurs gérants le demandent.

Le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés pour l'assemblée des associés par la loi ou les présents statuts.

**Art. 9.** Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et agir seulement si au moins la majorité de ses gérants sont présents ou représentés..

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout membre du Conseil de Gérance peut se faire représenter à une réunion du Conseil de gérance par un autre gérant, en tant que mandataire, sur base d'un pouvoir écrit en original, par fax, télégramme, télex ou e-mail sur lequel une signature électronique, qui est reconnue en droit luxembourgeois, a été apposée.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de Gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoqué à cet effet. Ces résolutions peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et signées, manuellement ou électroniquement au moyen de la signature électronique qui est valable en droit luxembourgeois, par chaque et tous les gérants. Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, téléfax ou tout autre support écrit. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature apposée.

En outre, tout membre du Conseil de Gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera présumée avoir été prise au Luxembourg si l'appel, par lequel la conférence s'est formée, a été passé à partir du Luxembourg.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont Investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

**Art. 10.** Vis-à vis des tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs d'agir au nom de la société dans toutes circonstances et peut exécuter et approuver tout acte et opération dans le cadre de l'objet statutaire de la société sous réserve des dispositions du présent article.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

**Art. 11.** Les gérants, dans l'exercice de leur mandat ne peuvent pas être tenus personnellement responsables pour tout engagement valablement pris au nom de la société dans le respect des présents statuts et des lois applicables.

### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par une assemblée des associés.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 15.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Armainvilliers Luxholdco, préqualifiée, et ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ € 1.500.-.

#### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Esam Janahi, administrateur de sociétés, domicilié à Villa 1721, Road 2427, Al Fateh 324, Manama, Bahrain, Maître Koen De Vleeschauwer, préqualifié.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer,

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 12 AOÛT 2008, Relation: EAC/2008/10776. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5%: 62,50.-.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008106011/272/307.

(080122819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.



**LSF6 Lux Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 140.856.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the first of August,  
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, professionally residing in Luxembourg,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 1 August 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name of "LSF6 Lux Investments III S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding

in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à.r.l., prequalified, so that the sum of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at two thousand one hundred Euro (2.100.- EUR).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- as A managers
- Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 2711, N. Haskell Ave, 1800, USA, Texas, 75204 Dallas;
- Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- as B manager
- Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier août

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ici représenté par Mme Josiane Meissener, employée auprès de la société Allen & Overy Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations,

droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société est dénommée "LSF6 Lux Investments III S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à deux mille cents euros (2.100.- EUR).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:
  - en tant que gérant "A"
  - Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 2711, N. Haskell Ave, 1800, USA, Texas, 75204 Dallas;
  - M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- en tant que gérant "B"

- M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008. LAC/2008/33262. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents

Eur 0,50% = 62,50.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008106060/5770/289.

(080122762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

---

**Point Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.065.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52440 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008103160/211/11.

(080118847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Lux-Garantie, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 55.646.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52585 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008103108/211/11.

(080118738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Ancamico S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.164.

---

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 5 juillet 2007, enregistré à Luxembourg AC, le 12 juillet 2007, LAC/2007/17790, aux droits de douze euros (12.-EUR)

que la société "ANCAMICO S.A.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1350 du 18 septembre 2002, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B B 88.164

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à partir du 5 juillet 2007 auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008103532/5770/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**World Motors Red S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52177 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008103161/211/11.

(080118794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Nitid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.610.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52468 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008103162/211/11.

(080118699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**ICredpartner S.à r.l. & Saphir S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.236.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52503 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008103163/211/11.

(080118771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Paul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 70.404.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2008*

- Le siège social de la société est transféré au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg avec effet immédiat;  
- Suite aux démissions des administrateurs Romain Bontemps, Ronald Weber et Marc Hilger, ainsi que celle du commissaire PKF Luxembourg S.A.; l'assemblée procède aux nominations suivantes:

*Conseil d'administration:*

- Jean Pierre Higuët, 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avocat à la cour,
- Clive Godfrey, 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avocat à la cour,

- Stéphane Biver, 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, employé privé.

*Commissaire:*

Data Graphic S.A., R.C.S. B 42166, 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg

Le mandat des administrateurs et du commissaire viendra à échéance à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2008 de la société.

*Pour la société*

PKF Weber & Bontemps, Société à responsabilité limitée

*Experts comptables, réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008103500/592/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10841. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080119449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**Alkab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.287.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52149 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008103164/211/11.

(080118694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Jerry Saving S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 116.117.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008103178/24/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04576. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080119776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**C-Bruhl Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.028.

*Extrait des Résolutions de l'Associé du 29 juillet 2008*

L'associé de C-Bruhl Leipzig S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beucé de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 29 juillet 2008;
- de nommer Francesco Piantoni, né le 10 juillet 1982 à Lovere, Italie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 29 juillet 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

*Gérant*

Référence de publication: 2008103645/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04277. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080119156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---